



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 45015

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les propositions formulées dans le rapport d'Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la proposition formulée dans le rapport consistant à fusionner les procédures de francisation et d'immatriculation des navires en un acte d'enregistrement unique, valant acte de nationalité.

Texte de la réponse

L'unification pratique des procédures d'immatriculation et de francisation est réalisée dans une certaine mesure pour les navires du Registre international français (RIF), au sens où ces procédures font l'objet vis-à-vis de l'utilisateur d'un traitement intégré par un interlocuteur unique, dans le cadre du guichet affaires maritimes/douane qui gère ce registre. Le guichet unique du RIF continuera à être modernisé pour apporter un service performant aux usagers. Par ailleurs et plus largement, la direction des affaires maritimes en relation avec la direction générale des douanes et des droits indirects, a mené une réflexion sur le rapprochement des procédures d'immatriculation et de francisation. Un modèle de document unique d'immatriculation et de francisation a été élaboré. L'intégration des données des navires de commerce dans la base de données commune affaires maritimes/douanes, telle qu'envisagée pour les navires de plaisance, est à l'étude. Le document unique pourra ainsi être édité directement par la douane.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45015

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12587

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1644